

Le rapport moral

Le présent rapport moral s'appuie sur les deux grands objectifs suivants que s'est donnée l'Amicale :

S'intéresser à la formation des enseignants ;
Suivre l'évolution de l'école et soutenir l'école publique ;
 veiller aux principes qui guident son action ; soutenir et affirmer les principes républicains et notamment l'application de la **laïcité**.

Ces objectifs se rapportent aux grandes thématiques fondamentales qui nous intéressent et qui nous ont animés au cours de nos activités professionnelles, syndicales, associatives, et qui nous mobilisent encore.

1. Les débats autour l'école

a. La place de l'école dans la société est fondamentale

Les missions qu'elle remplit sont essentielles pour la République, pour les jeunes générations. La Révolution française fait dépendre la liberté du peuple, de l'instruction. Pour elle, l'instruction est capable de **former les citoyens éclairés et des hommes libres**. La cohésion sociale que permet l'instruction unifiée est réalisée dans les années 1880.

L'école est porteuse de développement, d'émancipation, de chance d'intégration, elle ouvre les possibilités de réussite. Elle doit être **le lieu efficace des acquisitions** et de la transmission des savoirs, des valeurs que nous avons en partage et que nous avons à faire partager. Elle est aussi **un instrument d'enracinement de l'idée républicaine**, un espace protégé, lieu de formation des citoyens de demain, formation à l'analyse, à la critique, au raisonnement, à la liberté, au dialogue, au respect.

C'est cela, tout cela, que nous devons défendre, encourager, soutenir. Et il y a urgence et gravité si l'on en juge les débats autour de l'école ces derniers temps.

b. Les débats autour de l'école

Comme dans d'autres périodes de l'histoire récente en France, l'agitation tactique d'idéologues hostiles à l'école et aux services publics, est virulente.

Les attaques contre l'école s'affichent sans retenue. Les propos sont outranciers, le vocabulaire de la criminologie est même utilisé... en direction d'un terme honni pour eux : les pédagogues. À l'approche d'échéances nationales importantes comme à d'autres moments, l'intention est de nuire et d'occulter tout débat intelligemment argumenté et serein. Or, les enseignants doivent travailler dans le respect, dans la sérénité, dans la continuité. Ils doivent être aidés dans les difficultés, les obstacles qu'ils ne manquent pas de rencontrer, les violences parfois.

c. Les difficultés de l'école aujourd'hui

Le système éducatif actuel peine à atteindre ses objectifs.

Deux exemples : la proportion de jeunes sortis sans diplôme après la scolarité obligatoire est élevée. Un élève sur cinq quitte l'école primaire sans le bagage suffisant pour réussir au collège. Effectivement, on constate la **persistance**, si ce n'est **l'aggravation des inégalités**.

Les raisons sont multiples : la démocratisation scolaire, le contexte social et économique, le creusement des clivages sociaux, l'évolution de la société, les médias, les modes de vie contemporain, les transformations de la culture, l'inquiétude, l'angoisse des parents, les inégalités dans l'école et l'accès à la langue française, le fonctionnement de l'école française qui ne réussit pas à faire progresser ceux qui ont le plus besoin d'elle.

Les réformes successives engagées par le ministère montrent leurs limites dans la lutte contre les inégalités scolaires et les situations d'échec. Que penser de ces « réformes » soumises tous les 2 ou 3 ans à chaque changement de titulaire ? Et surtout, qu'en est-il de leur préparation ? de leur accompagnement ? De leur application ? Que de rendez-vous manqués. Une règle à respecter, cependant : Il faut compter sur le nécessaire recul des



années pour faire l'analyse de ces changements et en apprécier la mise en œuvre et les résultats.

LA QUESTION DE LA JUSTICE SCOLAIRE ET L'ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE SONT À PRENDRE AU SÉRIEUX. La qualité d'une école ne se mesure pas forcément ou moins, par des ambitions affichées que par ce que les élèves apprennent vraiment.

L'école a besoin d'objectifs clairs, d'une vision exigeante et comprise, d'une formation solide pour les jeunes enseignants et ceux qui poursuivent, tout au long de la carrière. L'école a besoin de travail méthodique, notamment collectif, s'appuyant sur les recherches pédagogiques et l'expérimentation. Et pour être efficace, dans son fonctionnement, le système éducatif a besoin d'adaptation et de régulation. Et d'un élan collectif consenti, d'un engagement sincère, concerté, rigoureux. Autant de conditions pour **améliorer** la réussite des élèves leur permettant d'atteindre le socle commun de compétences et de connaissances, dont la maîtrise de la langue écrite, à l'issue de la scolarité obligatoire.

Apprendre ne se décrète pas. Les élèves ne travaillent pas tous de la même façon, ils ont des aptitudes et des besoins qui demandent aux enseignants d'y répondre. L'école doit s'adapter et apporter l'aide et l'accompagnement nécessaires aux élèves. Les professionnels de l'éducation que sont les pédagogues, les formateurs, les chercheurs y travaillent. Il est important et nécessaire de reprendre leur éloge, d'exprimer le regard favorable qui est le mien à leur égard.

d. L'éloge des pédagogues

Il s'agit de réagir aux « succès » de librairie suscités par les opposants du service public d'enseignement. Mieux vaut ne pas les citer et les mettre en valeur. La plupart se contentent de désigner de façon simpliste et, on peut le dire de façon ignominieuse de « présumés coupables » et jettent à la vindicte médiatique, des universitaires, des chercheurs, des administrateurs. Ces derniers encore en vie ou en exercice peuvent répondre à cette charge de mépris et d'ignorance qui les vise : l'exposé de leurs pratiques et de leurs travaux, est la meilleure des réponses. Ils méritent au moins le respect, l'attention et la confiance. Si ce n'est la reconnaissance.

Deux d'entre eux, deux personnalités disparues il y a un an, un an et demi, sont dignes qu'on s'y attarde pour un hommage qui leur a été peu rendu : Louis Legrand et Gaston Mialaret.

Leurs travaux ont tracé la voie, notamment dans le domaine du suivi individualisé des élèves. Il s'agit de multiplier les chemins d'accès aux savoirs. L'école a besoin de réflexion, de formation, de rigueur et d'attention aux pratiques réelles. Car, tout en maîtrisant les disciplines, l'enseignant doit aussi apprendre un métier avec ses procédés, ses techniques, ses outils.

Louis Legrand, penseur de l'éducation, est une référence.

Sa thèse n'est pas connue : « *Principes philosophiques d'une pédagogie de l'explication* » mais elle a inspiré ses travaux : « *Pour une pédagogie de l'étonnement* », « *Les différenciations de la pédagogie* ». Il affirme par la suite ses conceptions sur la « *pédagogie différenciée* » comme réponse à l'hétérogénéité des élèves. Louis Legrand a reçu le prix Jean Zay en 1981. Le ministre de l'éducation Alain Savary le charge d'élaborer une réforme du collège. Ce sera le fameux rapport Legrand, « *Pour un collège démocratique* » de 1982.

Groupes d'élèves en fonction des besoins, tutorat, recours à la pédagogie de projet, reconnaissance des enseignements artistiques, technologiques et sportifs à égalité avec les autres matières, redéfinition du service hebdomadaire des enseignants...

Le refus des changements, la résistance, la mobilisation des camps conservateurs politiques et syndicaux ont eu raison de ces propositions...

Gaston Mialaret, fondateur des sciences de l'éducation.

Il a créé la licence de psychologie et introduit les sciences de l'éducation à l'université à partir de 1969. Les mots « Science » au singulier et « éducation » avaient déjà été accolés par Jules Ferry pour une chaire. Gaston Mialaret s'était favorablement mobilisé pour le plan Langevin-Wallon de 1946 en faveur de la démocratisation de l'enseignement. Il a présidé dans les années soixante le Groupe français d'éducation nouvelle. A travers ses publications, « *La psycho-pédagogie* » et « *Pédagogie générale* », ses nombreuses fonctions associatives, il connaît un rayonnement international.

2. La laïcité

a. La laïcité que nous défendons

La laïcité est le principe d'organisation politique qui permet de concilier la diversité des convictions et l'unité de leur cadre commun, principe de séparation des Églises et de l'État, de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux, et les Églises, aucun pouvoir politique.

La société avait conquis, de hautes luttes, son autonomie par rapport à la religion. Le peuple souverain et ses représentants avaient dressé un « mur de séparation haut et impénétrable » entre l'Église et l'État, selon la métaphore de James Burke en 1765, époque où les mouvements d'idée cherchaient à faire en sorte que Dieu ne soit plus aux fondements de la politique.

Aujourd'hui les religions sont devenues ou redevenues le ressort, le prétexte, l'inspiration de la plupart des violences et des conflits. Tous les continents sont frappés par la tentation du fondamentalisme et de la radicalité. Et si le terrorisme est d'abord islamique, de nombreux pays sont menacés par la violence religieuse. Vous suivez et connaissez l'actualité.

La République laïque française ne règne pas sur les consciences, comme les rois le faisaient à l'époque de l'alliance du trône et de l'autel. Elle ne privilégie ni les croyances religieuses, ni les convictions. La neutralité implique l'**égalité de traitement**, incompatible avec tout privilège public. Et les principes qui fondent cette neutralité, ne sont pas neutres, puisqu'ils consacrent la **liberté** plutôt que l'oppression, l'**égalité** plutôt que les privilèges, l'intérêt général au delà de l'intérêt particulier.

Comment se sont positionnés nos candidats au poste suprême de la République ?



b. La Coordination des associations laïques du Loiret

Nous participons depuis plusieurs années à la Coordination des associations laïques du Loiret.

L'action « Chantons la laïcité » en 2015, initiée par Michel Regnault et réalisée par nombre d'établissements scolaires du département avait été soutenue par l'autorité académique et bien relayée par les acteurs de l'éducation musicale. La conférence du 25 novembre 2016 organisée par la Coordination, conférence sur la théorie de l'évolution a été un succès.

L'ordre du jour est de soumettre des questions aux candidats aux élections de cette année, présidentielles, législatives et sénatoriales. Ces questions portent sur :

- le renforcement de la constitutionnalité de la Laïcité ou l'inscription de façon plus explicite de la Laïcité dans les textes constitutionnels afin que le législateur, les autorités publiques s'y réfèrent sans ambiguïté dans la mise en œuvre des politiques publiques
- la garantie affirmée du respect réel de la liberté de conscience
- l'assurance de la laïcité partout sur le territoire.

c. L'école au cœur de la défense des valeurs de la République et de la laïcité

En 1882, Jules Ferry introduit « l'instruction morale et civique » et confie à l'école la constitution de l'unité morale de la nation. Aujourd'hui, et surtout depuis les attentats de Paris de 2011, l'école est mobilisée pour les valeurs de la République et leur renforcement. Au-delà de l'affichage, des slogans et de la communication, l'idée est intéressante.

Renforcer chez les élèves le sentiment d'appartenance aux valeurs républicaines pour mieux vivre ensemble. Liberté, égalité, fraternité. La laïcité est un élément central de cette cohésion. S'y ajoutent : les progrès qui découlent des sciences, la mise en avant d'acteurs sociaux, savants, enseignants, militaires ; l'ordre, la morale, l'honnêteté (pour tous, y compris les hommes politiques de premier plan), le respect.

L'école s'est dotée d'une **CHARTRE DE LA LAÏCITÉ** en 2013, avec pour dominante le respect d'autrui dans ce qu'il est et dans ce qu'il pense.

Une partie des élèves passent à côté de la transmission. On ressent une certaine impuissance, politique, intellectuelle, scientifique, culturelle ; beaucoup d'enseignants semblent démunis. Certes, la question est difficile. Posséder des connaissances, des références, est indispensable, mais il faut aussi pouvoir les mobiliser, les rendre vivantes, utiles. L'idée mérite qu'on s'y attarde. On la reprendra plus tard, lors d'une conférence, par exemple. Retenons pour les élèves, la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Développer l'enseignement moral et civique, y compris en utilisant l'histoire et la littérature.
- Développer l'expérience scientifique afin que les élèves comprennent la différence entre le savoir et le croire.

3. Les perspectives et les chantiers de l'Amicale

1#. Le rapport d'activités relève les 2 conférences annuelles, les sorties de printemps et d'automne, la Cérémonie du souvenir à l'ESPE avec les élèves de l'école Charles Péguy d'Orléans, les 2 bulletins annuels, les informations et les documents sur le site numérique, les Lettres du Cahier-Journal, l'octroi des bourses à plusieurs étudiants et étudiantes de l'ESPE d'Orléans, offre renforcée par la dévolution d'une somme d'argent de l'association «Les Amis des livres» à l'amicale.

2#. Nous avons aussi à réfléchir et proposer des actions permettant de mobiliser et de faire adhérer les anciens élèves de l'IUFM à l'Amicale des anciens élèves.

3#. L'inventaire et le classement de nos archives contenues dans une armoire à l'ESPE site Saint-Jean. Long travail minutieux, l'inventaire détaillé sera présenté dans un document, fichier numérique de 30 pages.

4#. L'histoire de l'école normale de filles de 1945-1968

Le travail de recherches de documents, d'articles de presse a été réalisé par Marie-Alice Pernot, puis par Christian Poitou et le groupe de travail. Les documents ont été regroupés dans un CD Rom.

La question pour nous est de mettre en valeur ce travail et de le faire connaître. C'est le chantier de cette année 2017 pour une présentation sous forme d'exposition à l'assemblée générale 2018 et à l'ESPE Saint-Jean, exposition et son livret d'accompagnement.

5#. Année 2018, Centenaire de la naissance de **Roger Toulouse**, professeur de dessin à l'école normale de garçons. Nous avons commencé à recueillir des témoignages de ses anciens élèves. L'appel est à nouveau lancé : vous pouvez écrire quelques mots, quelques paragraphes et nous les envoyer.

6#. L'histoire des nôtres

Certains écrivent leurs souvenirs et nous remettent leurs écrits, sous forme de brochures, de livrets personnels. Nous pouvons aider d'autres à le faire, et nous avons commencé les entretiens. La tâche est intéressante et essentielle. Nous lançons un appel vibrant à vous tous et à nos plus anciens, pour fixer et sauvegarder les histoires personnelles et professionnelles.

7#. En complément des mémoires individuelles - mémoire des nôtres qui contribuent à notre mémoire collective - avait été avancée l'idée d'engager une grande enquête sociologique et historique sur les instituteurs du Loiret. Le pourra-t-on ? Le souhaitez-vous ? Si oui, sous quelle forme ? L'entretien ? Le questionnaire ? Les deux ? Une sollicitation nouvelle est lancée. Un questionnaire pouvant susciter des éléments de réponse a déjà été élaboré. À suivre donc.

8#. Pensons aussi, après l'histoire de l'ENG, à construire l'histoire de l'IUFM d'Orléans. **Et pourquoi pas l'histoire des directeurs et des professeurs des écoles normales ?**

9#. Enfin l'appel aux adhérents à s'inscrire, à s'engager dans les différentes commissions – 1 ou 2 adhérents

- | | |
|--|---|
| - Histoire de l'ENF ; | - Le Centenaire de la naissance Roger Toulouse en 2018 ; |
| - Commission Histoire, préparatoire aux Cérémonies du souvenir ; | - Histoire de l'ENG d'Orléans ; |
| - Commission Bulletin ; | - Histoire de l'IUFM d'Orléans ; |
| - Histoire des nôtres ou histoire des instituteurs-institutrices du Loiret ; | - Histoire des directeurs et des professeurs des écoles normales d'Orléans. |

Merci de votre écoute et de votre engagement pour l'Amicale.

Références : Parmi l'abondance de parutions et de documents, je citerais le Rapport de la Cour des comptes du 23 avril 2015 sur le suivi individualisé des élèves.

Le rapport d'activités

Présenté par Jean-Marc ROUSSEAU, secrétaire.

« Mesdames, messieurs,
Chers amis, chers camarades,

Comme l'année dernière, notre amicale a connu une activité régulière et soutenue depuis l'assemblée générale du 20 mars 2016.

Le procès-verbal de cette dernière assemblée générale du 20 mars 2016 qui est soumis à votre approbation a été publié dans le Cahier Journal n° 33 du mois de septembre.

